

AUTO ECOLE CRISTALE
1251 Avenue Pierre Auguste Renoir
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél : 04.94.151.151

<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE</p>
--

1/ La formation théorique appelée Code

Le code de la route consiste en la connaissance des règles de la circulation et de la conduite d'un véhicule ainsi qu'en l'attitude du conducteur à tenir selon les situations.

Les séries de code pourront être suivies dans les locaux de l'école de conduite avec un support média Box, avec un enseignant ou via Internet (option).

Les thèmes abordés portent sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets d'une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence et les conséquences de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables (piétons, vélos, deux roues) ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours et comment réagir sur une zone d'accident ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

2/ Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

3/ La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Voici les quatre compétences qui sont enseignées et qui doivent être acquises en fin de formation afin d'être présenté aux deux épreuves de l'examen moto (le plateau et la circulation) :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.